Bulletin de Santé du Végétal

n°23 Date de publication 14 septembre 2023

Grandes cultures











Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

À retenir cette semaine

Colza

Les parcelles de colza débutent leur cycle dans des conditions globalement chaudes et sèches mais avec un niveau d'humidité très variable d'un secteur à l'autre. Les stades varient de levée à 4 feuilles avec des irrégularités de levée variables selon les situations.

- Grosses altises adultes : quelques signalements, à surveiller pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3/4 feuilles
- Petites altises: idem grosses altises adultes
- Tenthrède de la rave : premier signalement. A surveiller tout de même







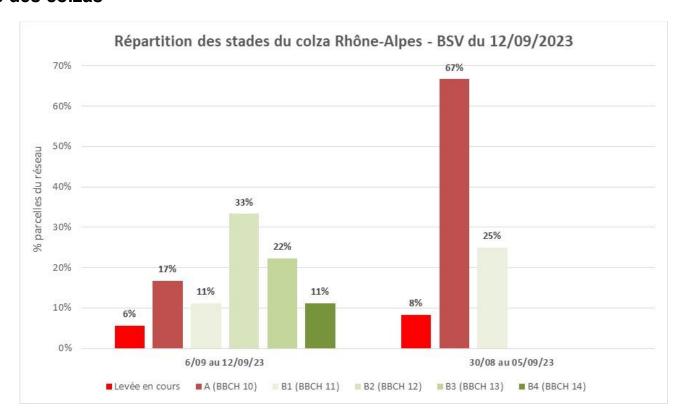


Réseau 2023-2024

Le réseau est à ce jour composé de 19 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 8 parcelles dans l'Ain (01)
- 6 parcelles dans le Drôme (26)
- 2 parcelles en Isère (38)
- 1 parcelle dans le Rhône (69)
- 2 parcelles en Saône et Loire (71)

Stades des colzas



Selon les dates de semis et les précipitations enregistrées, les stades sont compris entre cotylédons et 4 feuilles. Toutes ces parcelles devraient atteindre le stade 4 feuilles avant l'arrivée massive des grosses altises prévues généralement vers 20/25 septembre dans notre région.



Ravageurs

	Reconnaissance	Période de risque et seuil de risque		
Altises d'hiver ou grosses altises	grosses altises de long au corps noir et			
ADUDLTES	métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est	80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite		
	reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle. Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)	En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.		
Altises des crucifères ou	Petit coléoptère noir ou	De la levée au stade 3		
petites altises	bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes	feuilles		
sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.		80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite		
	Petites altises (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)	En cas de levée tardive (après le 1 ^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.		

Piégeage

· Grosses altises adultes ou altises d'hiver

Sur 19 parcelles observées, 1 parcelle signale des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 8 individus. Le stimulus thermique conduisant au déclenchement du vol généralisé n'est pas observé à ce jour (baisse des températures en dessus de 20°C suivi d'une remontée au-dessus de 20°C). Rappel semaine précédente : 2 parcelles avec 1 individu en moyenne

Petites altises ou altises des crucifères

Sur 19 parcelles observées, 6 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 13 individus

Rappel semaine précédente : 2 parcelles avec 8 individus en moyenne



Observation de dégâts sur plantes

8 parcelles sur 19 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 31% (de 2% à 100%).

Rappel semaine précédente : 4 parcelles avec 26% de plantes touchées en moyenne

Sur ces 19 parcelles, 2 d'entre elles présentent une surface foliaire détruite en cœur de parcelle représente moins de 10% de la surface foliaire totale (de 1% à 20%)

Rappel semaine précédente : 4 parcelles avec 4% de surface foliaire touchée en moyenne





Moins de 25 % de la surface touchée

Plus de 25 % de la surface touchée

Parcelle		Commune	12/09/2023				
	Code Postal		Stade	Piégeage PA	Piégeage GA	% plantes touchées	% SF détruite
Ceyzeriat	01250	CEYZERIAT	В3	0	0	0%	0%
Civrieux	01390	CIVRIEUX	Α	0	0	0%	0%
Démo	01400	SANDRANS	B4	0	0	0%	0%
Vacle	01560	CURCIAT	B2	2	0	1%	1%
Trompile	01560	COURTES	В3	0	0	0%	0%
Gros buis	01560	CORMOZ	B2	0	0	10%	2%
bsc	01800	BOURG ST CHRISTOPHE	B2	0	0	0%	0%
St Trivier	01560	ST TRIVIER DE COURTES	Α	0	0	0%	0%
otomen	26750	ST PAUL LES ROMANS	B2	1	0	0%	0%
tab	26800	ETOILE SUR RHONE	В3	17	0	14%	1%
etoile	26800	ETOILE SUR RHONE	B2	56	1	100%	20%
Grenier Chabotte	26750	ROMANS SUR ISERE	Semis	0	0	0%	0%
Debos	26160	LA BEGUDE DE MAZENC	Α	1	0	0%	0%
Sausse	26400	SOYANS	B1	2	0	0%	0%
bare	38660	LUMBIN	В3	0	0	0%	0%
Combe	38270	MARCOLLIN	B1	0	0	5%	0%
puits	69740	GENAS	B2	0	1	15%	2%
Savigny	71460	SAVIGNY SUR GROISNE	B2	0	0	100%	5%
Varennes	71480	VARENNES ST SAUVEUR	B4	0	0	2%	1%

Analyse du risque

Les grosses altises semblent pour le moment peu présentes, avec des captures qui restent faibles. On notera tout de même quelques parcelles déjà touchées par des dégâts foliaires significatifs

⇒ Pour les parcelles du réseau : on considérera que le risque est faible à modéré



Levier agronomique : dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraine un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.



Tenthrède de la rave

Reconnaissance





Tenthrède à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrède est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations: 1 parcelle signale une capture de 13 individus en cuvette

Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour très limités mais doivent inciter à une vigilance accrue. Les dégâts de tenthrèdes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

⇒ On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau.





ANNEXE 1 : Note Nationale – Biodiversité – Ver de terre

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv-biodiv_-_note_nationale_-_vdt_-_vf.pdf

ANNEXE 2 : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune:

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

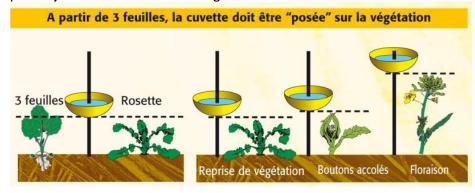


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.

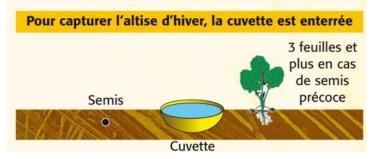


Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.



Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée : https://ecophytopic.fr/

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes **Coordonnées du référent :** Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoces agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

ECOPHYTO



